



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Conseil national
Commission de l'économie et des
redevances
Secrétariat d'Etat aux questions
financières internationales
3003 Berne

vernehmlassungen@sif.admin.ch

Réf. : 22_COU_4734

Lausanne, le 31 août 2022

**Consultation fédérale (CE) 18.489 n lv. pa. Vogt. Loi sur l'infrastructure des
marchés financiers. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans
les offres publiques d'achat**

Madame, Monsieur,

A la suite de votre courrier du 16 mai 2022 concernant la consultation susmentionnée, le Gouvernement vaudois vous informe qu'il se prononce favorablement sur le projet de loi proposé et qu'il n'a pas de remarque particulière à émettre pour le surplus.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Aurélien Buffat

Copies

- Office des affaires extérieures
- Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)